



3/ PLAN D' ACTIONS DU PROJET AGENDA 21 – 2007-2010

Le plan d'actions s'articule autour des 5 finalités de développement durable :

- lutte contre le changement climatique
- préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- épanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie
- cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- dynamique de développement suivant des modes de consommation et de production responsables

1^{ER} PRINCIPE : POUR UNE COHESION SOCIALE TERRITORIALE

→ Engagement 1 : Aménager et développer des logements, des services et des activités adaptés aux besoins des habitants,

- **Action 1** : Coordonner des services à la personne, pour la petite enfance, les personnes âgées et des services intergénérationnels
- **Action 2** : Poursuivre la mise en réseau des acteurs des services à la personne
- **Action 3** : Développer des services aux familles
- **Action 4** : Savoir vivre ensemble, habitat social
- **Action 5** : Favoriser le développement de démarches innovantes territoriales dans le domaine de l'économie sociale et solidaire

2ème PRINCIPE : POUR UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES LOCALES

→ Engagement 2 : Préserver la biodiversité, protection des milieux et des ressources et encourager l'excellence environnementale

- **Action 6** : Développer durablement la connaissance et l'attractivité du territoire
- **Action 7** : Encourager les pratiques respectueuses de l'environnement
- **Action 8** : Accompagner les initiatives innovantes en matière de gestion et de préservation de la ressource en eau
- **Action 9** : Valorisation et préservation du paysage bocager
- **Action 10** : Gérer de manière économe les ressources naturelles
- **Action 11** : Diversifier et transformer des produits agricoles en faveur de la filière élevage
- **Action 12**: Encourager une agriculture durable

Engagement 3 : Préserver la biodiversité, protection des milieux et des ressources et encourager l'excellence environnementale

- **Action 13** : Utiliser des énergies renouvelables
- **Action 14**: Développer des projets d'aménagement, d'équipement ou de sensibilisation prenant en compte et valorisant les spécificités environnementales, agricoles, paysagères du Pays de Gâtine
- **Action 15** : Encourager les éco-manifestations culturelles et sportives

Engagement 4: Mobiliser le Pays de Gâtine sur la lutte contre le changement Climatique

- **Action 16** : Engager le Pays dans un plan local d'initiative climat déclinaison locale du plan national Climat
- **Action 17**: Encourager l'approche environnementale urbanistique
- **Action 18** : Engager un programme d'actions de sensibilisation et formation/action au développement durable à destination des acteurs locaux, élus et des techniciens de collectivités (2008-2009)

3ème PRINCIPE : POUR DYNAMISER LES INITIATIVES ET ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS VERS UN DEVELOPPEMENT EQUITABLE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

Engagement 5 : Offrir un environnement propice aux créateurs et valoriser le savoir-faire local, le savoir expérimenter, le savoir employer.

- **Action 19** : Favoriser l'intégration du développement durable auprès des entreprises du territoire
- **Action 20** : Favoriser le développement économique des énergies renouvelables (Développer la méthode Bois Raméal Fragmenté (BRF), développer la filière Bois énergie, développer le Compostage ...)
- **Action 21** : Accompagner et promouvoir le recours aux circuits courts dans tous types d'approvisionnement

Plan d'actions 2007.2013

Les finalités	Maîtrise d'ouvrage	Partenaires techniques et financiers	Coût total estimatif	cofinancements
<p><u>1^{ER} PRINCIPE : POUR UNE COHESION SOCIALE TERRITORIALE</u></p> <p><u>Engagement 1 : Aménager et développer des logements, des services et des activités adaptés aux besoins des habitants</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Action 1 : Coordonner des services à la personne, pour la petite enfance, les personnes âgées et des services intergénérationnels • Action 2 : Poursuivre la mise en réseau des acteurs des services à la personne • Action 3 : Développer des services aux familles • Action 4 : Savoir vivre ensemble, habitat social • Action 5 : Favoriser le développement de démarches innovantes territoriales. 	<p>Structures publiques : Communautés de communes en priorité</p> <p>Structures privées : associations sociales, groupement d'employeurs</p>	<p>Europe, Conseil Régional, Conseil Général, PACT, ANAH,</p> <p>CLI, SAST, AIR, familles rurales, CSC, AICM...</p>	<p>1 600 000 €</p>	<p>CG 79 : 500 000 € CRDD : 850 000 € CC : 250 000 €</p>

2ème PRINCIPE : POUR UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES LOCALES 2007.2013

Engagement 2 - Préserver la biodiversité, protection des milieux et des ressources :

- **Action 6** : Développer durablement la connaissance et l'attractivité du territoire
- **Action 7** : Encourager les pratiques respectueuses de l'environnement,
- **Action 8** : Accompagner les initiatives innovantes en matière de gestion et de préservation de la ressource en eau.
- **Action 9** : Valorisation et préservation du paysage bocager
- **Action 10** : Gérer de manière économe les ressources naturelles,
- **Action 11** : Diversifier et transformer des produits agricoles en faveur de la filière élevage label rouge Parthenaise.
- **Action 12**: Encourager une agriculture durable

Engagement 3 : Encourager l'excellence environnementale

- **Action 13** : Utiliser des énergies renouvelables, projet de méthanisation
- **Action 14**: Développer des projets d'aménagement, d'équipement ou de sensibilisation prenant en compte et valorisant les spécificités environnementales, agricoles, paysagères du Pays de Gâtine.
- **Action 15** : Encourager les éco-manifestations culturelles et sportives

Engagement 4: Mobiliser le Pays de Gâtine sur la lutte contre le changement Climatique

- **Action 16** : Engager le Pays dans un contrat local d'initiative climat (2008- 2011) déclinaison locale du plan national Climat.
- **Action 17** : Encourager l'approche environnementale urbanistique vers des bâtiments relevant HQE.
- **Action 18** : Engager une action de sensibilisation et formation/action au développement durable à destination des acteurs locaux, élus et des techniciens de collectivités

Structures publiques :
Communautés de communes, syndicats mixtes...

Structures privées :
associations comme l'IFFCAM, IFREE, CPIE...

Europe, Etat, Conseil régional, Conseil général, CREN, CPIE, chambre d'agriculture, SMVT, Re-sources, SAGE, CC, Agence de l'eau, ADEME, CRER, CAEDS, SEG, Fédération départementale de la pêche

4 000 000 €

CRDD : 700 000 €
FEADER : 1,5 M€
CG79 : 350 000 €
CC : 300 000 €

Etat : ?
ADEME : 120 000 €
Agence de l'eau : ?

<p>3ème PRINCIPLE : POUR DYNAMISER LES INITIATIVES ET ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS VERS UN DEVELOPPEMENT EQUITABLE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE</p> <p>Engagement 5 : Offrir un environnement propice aux créateurs et valoriser le savoir-faire local, le savoir expérimenter, le savoir employer.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action 19 : Favoriser l'intégration du développement durable auprès des entreprises du territoire notamment les entreprises du Bâtiment • Action 20 : Favoriser le développement économique des énergies renouvelables (projet de développement du Bois Raméal Fragmenté (BRF), développer la filière Bois énergie, développer le Compostage ...) • Action 21 : Accompagner et promouvoir des circuits courts dans tous les types d'approvisionnement notamment autour du bovin viande (label rouge parthenaise) et de la pomme (recherche d'image pour la pomme clochard) 	<p>Structures publiques : Communautés de communes, syndicats mixtes...</p> <p>Structures privées : associations comme l'IFFCAM, IFREE, CPIE...</p>	<p>Europe, Etat, Conseil régional, Conseil général, CREN, CPIE, SMVT, Ressources, SAGE, CC,</p> <p>Agence de l'eau, ADEME, CRER, CAEDS, SEG, chambres consulaires, CAPEB, bienvenue à la ferme, BIOSEVRES FDCUMA...</p>	<p>400 000 €</p>	<p>Europe Etat Conseil régional Conseil général Communauté de communes</p>
--	--	---	------------------	--